

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET : DEMANDE
DE SUBVENTION
AU TITRE DU FIPP -
VIDEO
PROTECTION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRÉSENTE EN DATE
DU

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Priscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal que la commune poursuit le déploiement de son parc de vidéoprotection.

A ce titre, une caméra va être mise en service sur l'axe stratégique de la route de Revel (Carrefour Av Martin Dauch et av Frédéric Mistral)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet emplacement a été arbitré en concertation avec Les Forces de Sécurité de l'Etat qui ont identifié ce secteur comme

un axe de fuite des délinquants.

En outre, la couverture en vidéoprotection permettra de poursuivre la lutte contre la criminalité par un déploiement cohérent avec les évolutions de la commune (zones économiques et nouveaux quartiers d'habitation) tout en facilitant l'élucidation des enquêtes.

La commune s'engage à produire, en lien avec les Forces de Sécurité de l'Etat, une synthèse annuelle des actes de malveillance constatés sur ce secteur et de leur taux d'élucidation. Le sentiment sécuritaire de la population sera également recueilli lors des réunions de quartier.

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) conformément au tableau de financement ci-dessous :

	AUTOFINANCEMENT	SUBVENTION FIPD	COÛT TOTAL HT
CAMERA ROUTE DE REVEL	8 408	2 300	10 708

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le déploiement de ce dispositif sur le site précité.

L'AUTORISE à solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

